

RCS : DAX
Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00242
Numéro SIREN : 442 672 788
Nom ou dénomination : A.C.H. DEPANN'EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 2611

A.C.H.
DEPANN'EXPRESS
Société par actions simplifiée
Au capital de 625 000 euros
Siège social : Rue des Artisans
ZAC du Sablar
40100 DAX
442 672 788 RCS DAX

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le vingt-deux juin, à dix heures,

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidence :

- La société HOB27, représentée par son Président Monsieur Maxime HOURCADE,
- La société MAHANA, représentée par son Gérant Monsieur Jean-Pierre HOURCADE.

Monsieur Maxime HOURCADE préside la séance en sa qualité de Président.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

Le président donne ensuite lecture du rapport de la présidence.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société AQUITAINE AUDIT, sis Park Agora, 47 rue Lagrua, 33260 LA TESTE DE BUCH, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 533 957 403, à compter de ce jour et pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

La société AQUITAINE AUDIT a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

JPA 74

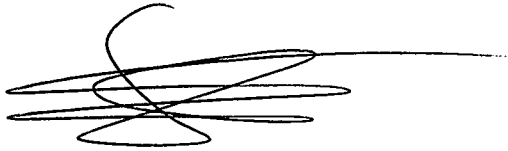
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

La société MAHANA

Représentée par Monsieur Jean Pierre HOURCADE

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La société HOB27

Représentée par Monsieur Maxime HOURCADE

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.